

## ATTESTATION

La Commune de Gruyères certifie que les personnes mentionnées ci-dessous sont domiciliées sur son territoire à la date d'établissement de la présente et peuvent bénéficier des conditions préférentielles accordées aux indigènes sur les Remontées Mécaniques de Moléson exploitées par la Société GMV SA.

Ces conditions préférentielles sont valables sur les cartes 3 et 6 jours à choix et sur les tarifs piétons (aller-retour sommet, Plan-Francey...).

Elles sont attribuées sur présentation de la présente attestation et de pièces d'identité valables, ne sont pas cumulables avec d'autres rabais ou avec des coupons d'actions et ne sont appliquées qu'aux résidents permanents de la Commune de Gruyères.

**NOM ET PRÉNOM**

**DATE DE NAISSANCE**

**SIGNATURE**


Validité : 1 an à partir de la date d'émission

**SCEAU COMMUNAL**

**DATE**

**SIGNATURE**



Cette attestation doit être validée directement à l'Administration communale de Gruyères.